



## CONTRIBUTION

M. Fayadhui M'SOILI, habitant de Mamoudzou

fsaindoumsoili@yahoo.fr

Contribution reçu le 8 juillet 2011

### Pour une prise en compte des impacts environnementaux de manière globale

Ce projet de piste longue va avoir un impact non négligeable sur l'environnement et tout le monde en est bien conscient. Pourtant, cet impact n'est pas bien connu. Aussi, pour ce prononcer objectivement sur les conséquences environnementales, il serait opportun qu'une étude globale sur l'environnement soit réalisée, ou du moins, qu'une analyse de l'état initial de l'environnement soit faite, à partir des documents d'urbanisme et environnementaux que possède Mayotte (PADD de Mayotte, PLU de Pamandzi et les divers documents sur l'environnement qui ont été réalisés). On me répondra sûrement qu'un projet d'intérêt national ou général d'une telle envergure est opposable au PADD et aux PLU. Pourtant, ici, il ne s'agit pas du projet en lui-même mais plutôt d'apprécier l'utilité publique de ce projet qui s'annonce pharaonique, au regard de l'environnement. Le PADD étant un document environnemental avant d'être un document d'urbanisme, il devient à ce titre très intéressant. Mon seul regret est de constater que ce document ne présente que l'état initial de l'environnement et pas une évaluation environnementale comme le prévoient les articles 121-11 et suivants du code de l'urbanisme. Ceci s'explique par le fait qu'à l'époque de son élaboration, le régime actuel du code de l'urbanisme, issu d'une ordonnance de 2005, n'existait pas.

Le projet de la piste longue a la chance d'avoir été pris en compte par le PADD. Par conséquent, il serait très intéressant de prendre connaissance de l'état de notre environnement indiqué dans ce document, pour apprécier l'impact précis qu'aura ce projet sur l'ensemble de notre écosystème. Si je préconise cette solution, c'est parce que la seule étude environnementale réalisée dans le cadre de ce projet ne sera pas suffisante ; cette dernière n'étant réalisée qu'à une échelle réduite. Je vous rappelle que ce projet est d'intérêt national et, à ce titre, les études qui doivent être menées ne peuvent se cantonner à l'échelle du projet lui-même. Là, je n'ai parlé pour l'instant que de l'impact sur l'environnement, qui me paraît être mis à l'écart, alors même que l'utilité publique d'un projet peut être remise en cause, si le projet porte un coup fatal à l'environnement. L'étude d'impact du projet peut avoir prévu les solutions pour réduire voire supprimer les conséquences dommageables sur l'environnement, cependant, les solutions qui peuvent être préconisées, ne seront pas efficaces si nous ne prenons pas en compte les divers documents environnementaux qui pourront nous aider à voir plus clair sur l'état de dégradation de notre environnement. **Vous imaginez si, au final, ce projet constituait pour Mayotte tout entier, la goûte d'eau qui fait déborder la vase? Il serait dommage de prendre en plein fouet la colère de mère nature parce qu'on lui a porté un coup fatal sans le savoir.**

A plusieurs égards, la question de l'environnement est essentielle :

Je voudrais juste que tout le monde retienne le fait que, si l'homme doit faire attention à cette question, c'est parce que, les interactions entre les hommes et leur environnement ne sont pas susceptibles de négociations, car les deux ne savent pas communiquer entre eux. La nature quand elle reçoit un coup qui lui paraît fatal, elle nous envoie un cyclone, des tsunamis, une canicule...etc. Ce qui nous contraint à adopter des comportements préventifs, tel est l'objet des évaluations environnementales. De faite, plus le projet sera important et plus l'évaluation devra être faite à une grande échelle. Tant que nous ne saurons pas à quel pourcentage de dégradation nous sommes, nous ne pouvons pas nous hasarder à réaliser un projet de cette envergure dans le lagon, quand bien même il y aurait des mesures compensatoires. A moins que ces mesures compensatoires puissent être réalisées dans un temps plus réduit. Même si c'est possible, nous devons quand même connaître la capacité de régénération de notre écosystème à cet endroit. Est-ce le cas? A-t-on étudié l'état de dégradation de notre environnement à l'échelle de Mayotte, pour savoir quel sera notre marge de manœuvre dans ce projet? A-t-on pris en compte le PADD de Mayotte, en ce qui concerne l'état initial de l'environnement, car il y a quand même des données très intéressantes? Si le Maître d'ouvrage n'a pas encore pris en compte les documents existant à l'échelle de Mayotte, alors je ne peux pas être favorable à l'accomplissement de ce projet dans le lagon, car j'ai peur de la riposte de mère nature. Notre environnement, c'est ce qui nous permet de vivre, ce n'est pas comme si, moi, Faya je cassais la voiture de Madi, puis que l'on soit amenés après à négocier : "moi je veux ceci ou cela pour que je puisse te pardonner". Ici, c'est : "vous détruisez le lagon, et mère nature vous répond par : vous n'aurez plus de poisson, ou autre chose...". Alors, avant de chercher à nuire à mère nature, sans connaître le mal réel que nous lui faisons, parce que l'on ne veut pas y mettre les moyens qu'il faut, on devrait d'abord chercher la solution entre nous. Evidemment, certains me diront comme cela fut le cas, qu'entre nous, la solution coûterait trop chère. Si déjà, on dit qu'entre nous la solution serait très chère, c'est que quelque part, nous ne sommes pas prêt à faire les investigations qu'il faut pour nous rassurer que le coup que nous allons porter à mère nature soit mesuré, de sorte à ce que l'on ne s'expose pas inutilement, à un risque qui pourrait nous mener à notre extinction pure et simple. Si exproprier des maisons afin de permettre d'éviter un impact trop grand sur l'environnement, paraît trop cher, c'est que là, on considère que la vie humaine n'a pas d'importance. Si la négociation entre nous les hommes paraît impossible pour des questions financières, alors que nous ne nous donnons pas les moyens de connaître l'impact réel du projet sur l'environnement, c'est que nous sommes suicidaires. Dans ce cas, quelle utilité publique trouve-t-on dans un projet qui risque de nous conduire à notre extinction? Arrivés à ce stade, on ne peut pas se permettre de bricoler, car on joue avec notre avenir. Je me prononcerai sur les autres aspects du projet, mais pour cela, il faudrait que le Maître d'ouvrage mette à notre disposition l'ensemble du projet. **Pour l'instant, je considère que le projet dans son état actuel, n'est pas réaliste, s'il ne prend pas en compte les diverses études réalisées à l'échelle de Mayotte!** On ne va quand même pas construire à Mayotte un projet aussi innovant et pharaonique, sans que les autres politiques publiques suivent derrière! Cela reviendrait à mettre chez un vieillard, le cœur d'un jeune de 22 ans, sans remplacer d'autres éléments moteur!